



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**A R R E T E**

**CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
RUE ROGER MOIROUX « CITE BLANCHE »  
DU 25 SEPTEMBRE AU 19 DECEMBRE 2008**

**POLICE MUNICIPALE**

TC/CB  
APM 08/1282

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2213-2 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise RENOIR, sise « Le Mur » à 17250 SAINTE GEMME,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route pendant toute la durée des travaux,

**A R R E T E**

ARTICLE 1 : L'entreprise RENOIR est autorisée à effectuer des travaux (construction de la première partie des logements sociaux de la Cité Blanche) rue Roger Moiroux du 25 septembre au 19 décembre 2008.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite rue Roger Moiroux depuis le boulevard de la Marne jusqu'à la première allée sur une distance de 50 mètres suivant la progression du chantier, pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit sur la voie précitée aux droits du chantier, pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 4 : La pré-signalisation, la signalisation et la circulation seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit.

ARTICLE 5 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

*ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 25 septembre 2008

*Fait à ROYAN, le 22 septembre 2008*  
Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint  
Henri LE GUEUT